

Délibération N°9**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"**

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	19
VOTANTS :	24

OBJET :

**TRAVAUX DE RENOVATION
ENERGETIQUE / DEMANDE
DE SUBVENTION CONSEIL
REGIONAL au titre du
CONTRAT REGION**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**L'an **deux mil vingt-cinq**Le **Vingt-Sept Février à 19 heures**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"légalement convoqué en date du 21 février 2025 s'est réuni, à la
Salle des Mariages de Lapalisse, en séance ordinaire publique
sous la présidence de**Monsieur Jacques de CHABANNES, Président**

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. GIRONDE, pouvoir du titulaire M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. M. BODIN. M. FERBOS
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX, pouvoir à M. VIVIER
- Commune de LAPALISSE : Mme QUATRESSOUS, pouvoir à Mme CHERVIN
- Commune de LAPALISSE : Mme MINARD de CHABANNES, pouvoir à M. BRUNIAU
- Commune de LAPALISSE : Mme PÉRICHON
- Commune de LAPALISSE : Mme AUBIN, pouvoir à M. BOUCHET
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES, pouvoir à M. PLANCHE

Madame Stéphanie CHERVIN a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président expose que suite aux audits énergétiques réalisés sur le Gymnase Bernard Le Provost et l' Ecole Elémentaire Georges GIRAUD des travaux vont être réalisés.

Des travaux de menuiseries et isolation des façades de la salle multisports et de la salle Gymnastique seront réalisés pour un montant de 575 000 € HT pour le Gymnase Bernard le Provost.

A l'école élémentaire Georges Giraud, des travaux de remplacement des différents caissons de ventilation simple-flux par des Centrales de Traitement d'Air, le remplacement des menuiseries par des menuiseries aluminium, et le contrôle chauffage sont préconisés pour un montant de 353 300 € HT Une étude d' Assistance à maîtrise d'ouvrage d'un montant de 10 360 € est prévue pour accompagner ces travaux spécifiques.

Le montant total des travaux est de 938 660 € HT.

Monsieur le Président propose de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Régional pour ces travaux, au titre du Contrat Région. En effet, ces travaux peuvent être financés au titre du Contrat Région 2022-2026, tel qu'il a été présenté au territoire le 19 juillet 2023.

Dans le Contrat Région voté en Commission Permanente le 3 février 2023, un montant prévisionnel de soutien régional de 170 000 € avait été fléché pour la Communauté de Communes du Pays de Lapalisse sur une opération à déterminer lors de l'avenant au contrat. Par un courrier du 19 juillet 2024, Monsieur le Président précisait que le financement porterait sur la rénovation énergétique du Gymnase et de l'école.

Le plan de financement prévisionnel pour les travaux sus-mentionnés est le suivant :

Conseil Régional AURA =	170 000 €
Etat =	198 025 €
Conseil Départemental =	319 085 €
Autofinancement =	251 550 €

Après avoir entendu ces explications, le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité :

- Monsieur le Président à déposer un dossier de subvention pour les travaux de rénovations énergétiques du gymnase Bernard le Provost et de l'Ecole Élémentaire Georges GIRAUD auprès du Conseil Régional de la Région AUVERGNE-RHONE-ALPES, au titre du contrat Région 2022-2026.
- Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires, relatifs à cette demande de subvention.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : 12 MARS 2025
Publié ou Notifié
le : 28 FEV. 2025
Accusé Réception en Sous-Préfecture
le :
Ou Accusé Réception de la télétransmission
le :

Le Président,
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"